



Attijari Titrison

COMMUNIQUÉ

Attijari Titrison, établissement gestionnaire de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT), porte à la connaissance du public que l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a agréé en date du 21/01/2025, sous la référence n° AG/TI/001/2025, le règlement de gestion du fonds de titrisation « **FT FLEXENERGY** », et a visé à cette même date son document d'information sous la référence n° VI/TI/001/2025.

Le fonds a pour objet exclusif l'octroi de financement à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) – Branche Electricité, dans le cadre d'un crédit syndiqué, afin de participer au financement de la construction d'une centrale à gaz OCGT sur le site « Al Wahda » au nord du Maroc, au moyen de l'émission d'obligations réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain et de parts résiduelles souscrites uniquement par l'ONEE.

Les caractéristiques des obligations A1 et A2 se présentent comme suit :

Catégorie	OBLIGATIONS A1	OBLIGATIONS A2
Plafond de l'émission	1 000 000 000 MAD	
Nombre de titres	10 000	
Nominal unitaire	100 000 MAD	
Maturité	13 ans et 331 jours	
Taux d'intérêt	Taux fixe déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 03/02/2025, avec la prime de risque des obligations A1. Ce taux correspond au taux permettant d'obtenir, pour une obligation A1, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT zéro coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 03/02/2025, augmentés de la prime de risque.	Taux révisable annuellement, obtenu en référence au taux du nombre de jours exact, déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor, telle que publiée par Bank Al-Maghrib à chaque date de révision du taux de référence des obligations A2. S'agissant de la première période de référence, le taux d'intérêt correspond au nombre de jours exact de cette période, obtenu à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor, telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 03/02/2025.
Prime de risque	Entre 140 et 150 points de base	
Rythme d'amortissement	Annuellement à compter de la troisième année suivant la date de jouissance	
Date de jouissance	06/02/2025	
Date d'échéance finale	03/01/2039	
Période de souscription	Du 30/01/2025 au 03/02/2025 inclus	
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux obligations A2, puis aux obligations A1	

Le document d'information est disponible au siège d'Attijari Titrison et de l'organisme de placement Attijariwafa bank, ainsi que sur les sites internet de l'AMMC et d'Attijari Titrison. Un extrait du document d'information est également disponible sur le site internet d'Attijari Titrison en suivant le lien ou le QR Code ci-après :

<https://www.attijarititrisation.com/fr/actualites/communique-ftfxe>

